

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Rentrée septembre 2023



MON ENFANT EST-IL CONCERNÉ ?

- ✓ Entrée en maternelle
(enfants nés jusqu'au 31 décembre 2020)
* Ecole obligatoire à partir de 3 ans
LOI n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
- ✓ Enfants arrivant sur la commune

1

PRÉ-INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

Du 13 mars au 14 avril 2023

A apporter pendant les permanences (voir tableau) ou à envoyer par courriel à periscolaire@ville-templeuve.fr

- * Le dossier d'inscription (à télécharger sur le site, rubrique vie pratique - école ou à retirer lors des permanences)
- * Justificatif de domicile de - de 3 mois
- * Carnet de santé
- * Livret de famille ou acte de naissance

2

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

À APPORTER

Après la pré-inscription, vous rencontrerez la directrice d'école aux dates de permanence communiquées ultérieurement.

La directrice procédera à l'inscription définitive.

- * Livret de famille ou acte de naissance
- * Fiche de pré-inscription
- * Certificat de radiation (si changement d'école)
- * Carnet de santé

Contact :
07.85.03.34.66
periscolaire@ville-templeuve.fr



Hôtel de ville - Château Baratte
BP 19 - 59242 Templeuve-en-Pévèle
Tél. 03 20 64 65 66 - Fax. 03 20 79 20 32
www.ville-templeuve.fr